

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs Cher·ère·s Collègue,
Madame et Messieurs les Ministres,

Le dépôt de cette interpellation s'est effectué sans esprit de panique et sans goût pour les scénarios anxiogènes mais par une réalité vécue et venue du terrain. Elle a été déposée parce que le rôle de l'Etat consiste aussi à regarder ce qui vient, même quand ce n'est pas encore confortable à nommer.

La situation au Moyen-Orient, en particulier celle du détroit d'Ormuz sous tension, la guerre en Ukraine qui continue de peser sur les chaînes alimentaires européennes, ainsi que la nervosité des marchés de l'énergie, tout cela ne relève pas de l'exceptionnel. C'est devenu le décor, un décor instable et qui malheureusement persiste.

J'ai donc voulu savoir si notre canton est en capacité de tenir si la situation se durcit encore.

Les retours de fournisseurs actifs dans le domaine sanitaire et alimentaire seraient plutôt rassurants à ce stade, du moins en façade. Les livraisons tiennent, mais pas partout ; Les prix restent contenus mais certains prennent déjà l'ascenseur ; Les stocks circulent mais certaines limites sont déjà imposées. Mais sous le vernis, ces mêmes acteurs évoquent aussi : des délais plus longs, des produits venus d'Asie plus exposés des coûts logistiques sous pression ainsi que des mécanismes de limitation d'ores et déjà activés si les commandes sortent des habitudes. A ce titre, une institution sanitaire helvétique en a déjà fait les frais face à une épidémie de bronchiolite, elle n'a pas été en mesure de recevoir des blouses de protection supplémentaires.

Autrement dit, le système tiendrait, mais il tient finalement sous tension, comme une digue qui encaisse tant que la mer monte lentement.

Et ce qui est important de relever, c'est que ces tensions ne sont pas seulement théoriques puisqu'elles existent déjà sur le terrain.

Un sujet diffusé par la RTS au 19:30 du dimanche 10 mai 2026 a montré des pharmaciens qui redoutent une aggravation des pénuries et constate déjà une hausse des prix. Ce n'est pas un scénario lointain, c'est bien un constat qui remonte du quotidien. On parle de médicaments parfois basiques, difficiles à obtenir, de solutions de remplacement qui se multiplient et de délais d'approvisionnement qui s'allongent.

Et il faut le dire clairement dans notre pays les pénuries de médicaments ne datent pas d'hier et touche désormais de nombreux produits du quotidien.

Cela veut donc dire que notre système fonctionne déjà avec une marge de sécurité très étroite.

Cette réalité ne concerne pas uniquement les hôpitaux ou les pharmacies. Elle touche aussi l'agriculture, dépendante des engrais et du carburant. Elle touche l'alimentation en général et la restauration en particulier, mais également les transports et touche finalement les

ménages, parce que le prix de l'énergie finit toujours par se retrouver sur une facture quelle qu'elle soit.

Elle touche aussi, et c'est important de le rappeler ici, notre tissu économique.

Certaines entreprises jurassiennes ont déjà dû encaisser les effets des droits de douane américains. D'autres ont déjà vu leurs coûts augmenter sans pouvoir les répercuter entièrement. Dans ce contexte, une nouvelle pression durable sur l'énergie ou sur la logistique ne serait pas un simple désagrément, ce serait un vrai coup dur.

Pour une PME en particulier industrielle, quelques centimes de plus sur le kilowattheure changent la donne. Pour un transporteur, le diesel n'est pas une ligne comptable secondaire. Pour les entreprises artisanales, une livraison manquante peut bloquer un chantier entier. Ce sont des réalités très concrètes dans un canton comme le nôtre.

C'est précisément pour ce type de situation que notre canton est doté, comme d'autres d'ailleurs, d'une ordonnance sur l'approvisionnement économique du pays. Cette ordonnance n'est pas un texte de crise à ressortir au dernier moment. Elle a été pensée pour préparer, pour coordonner, en somme pour éviter de subir.

Elle confie une responsabilité claire au Gouvernement, un rôle central à la Section de la protection de la population et elle prévoit un·e Délégué·e cantonal·e chargé·e du suivi, du lien avec la Confédération, de l'information des autorités et de la population.

Nous ne sommes donc pas démunis puisque des outils existent. La question n'est donc pas de savoir s'il faut annoncer des mesures spectaculaires. La question est de savoir si ces outils sont - ou seront - activés assez tôt, de manière transversale, avec une vision d'ensemble.

Anticiper, ce n'est pas décréter un rationnement demain matin. Anticiper, c'est vérifier que les stocks stratégiques existent là où ils doivent exister, c'est s'assurer que les établissements socio-sanitaires, le monde agricole, les entreprises, les communes disposent d'informations claires qui ne soient pas basées sur des rumeurs ou des messages contradictoires. Bref, de disposer de repères fiables.

C'est aussi renforcer la coordination avec la Confédération tant que les marges de manœuvre existent encore car quand les réserves se tendront définitivement, il deviendra beaucoup plus difficile d'agir.

L'expérience Covid nous a laissé une leçon simple : quand l'État agit trop tard, ce sont toujours les mêmes qui encaissent, les personnes âgées, les salarié·e·s précaires, les familles modestes mais aussi les entreprises locales qui tiennent notre tissu économique.

Mon interpellation ne demande pas des annonces tonitruantes. Elle demande un état des lieux et de la prévention. Elle demande que ces signaux soient pris au sérieux avant que la situation ne se dégrade.

Un État qui anticipe protège mieux ses habitant·e·s et son économie qu'un État qui rassure jusqu'au dernier moment.

C'est dans cet esprit que cette interpellation a été déposée.

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.